

Aucune contrepartie de swap n'aura de pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille du Compartiment ou sur les indices sous-jacents aux TRS dans lesquels le Compartiment investit. Chacun des indices de matières premières est rééquilibré à une fréquence qui ne peut être inférieure à une base mensuelle. Le rééquilibrage des indices de matières premières auxquels le Compartiment peut être exposé n'affectera pas de manière significative le coût du swap encouru par le Compartiment. Le rééquilibrage des indices sous-jacents aux TRS auxquels le Compartiment est exposé n'implique aucun coût direct pour le Compartiment. Les investisseurs sont invités à consulter la page Web suivante <https://www.goldmansachs.com/what-we-do/FICC-and-equities/systematic-trading-strategies/goldman-sachs-commodity-strategies.html> pour obtenir une liste des indices financiers auxquels le Compartiment peut être exposé. Des liens vers la décomposition complète des indices, les informations sur la performance et la méthodologie de calcul, y compris la fréquence de rééquilibrage, sont disponibles sur la même page.

Le Compartiment ne peut prendre des positions courtes que de manière synthétique en utilisant des instruments financiers dérivés. Aucune position courte directe n'est autorisée.

Le Compartiment peut détenir à titre accessoire des dépôts bancaires conformément à la clause II de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.

Le Compartiment peut avoir recours à des emprunts conformément à la clause VIII de la section " 3. Restrictions d'investissement et d'emprunt " de la partie principale du Prospectus.

5. Offre initiale

Le Compartiment sera lancé à une date déterminée par le Conseil d'administration par l'émission de la Classe I à un prix initial de 100 EUR par Action.

6. Exposition mondiale

L'exposition globale du Compartiment est mesurée et vérifiée conformément à la méthode de la valeur à risque relative (VaR). En mathématiques financières et en gestion des risques financiers, la valeur à risque est une mesure principalement utilisée pour le risque de perte sur un portefeuille particulier d'actifs financiers.

La VaR est calculée avec un intervalle de confiance unilatéral de 99 % et pour une période de rétention de 20 jours.

La VaR du Compartiment est limitée à une VaR relative calculée sur la base de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment et ne dépasse pas une limite maximale de VaR déterminée par la Société de gestion, tout en tenant compte de la politique d'investissement et du profil de risque du Compartiment. La limite maximale est fixée à deux fois la VaR de l'indice de référence.

7. Niveau attendu de l'effet de levier

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés pour générer une surexposition et ainsi exposer le Compartiment au-delà du niveau de ses actifs nets. En fonction de la direction des transactions du Compartiment, l'effet des baisses ou des hausses des actifs sous-jacents du dérivé peut être amplifié, entraînant une baisse ou une hausse plus importante de la valeur nette d'inventaire du Compartiment.

Le taux d'effet de levier attendu ne devrait pas dépasser 200 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment et le niveau moyen de l'effet de levier sera d'environ 150 % dans des circonstances de marché normales, bien qu'il soit possible que l'effet de levier réel dépasse de temps à autre le taux d'effet de levier attendu. L'effet de levier est calculé comme la somme des notionnels des produits dérivés utilisés qui ne peuvent être compensés conformément aux lois et réglementations en vigueur.

8. Profil de l'investisseur type

Tous les investisseurs, en particulier ceux qui recherchent une exposition aux matières premières avec un horizon d'investissement à long terme. Les investisseurs peuvent également se permettre de mettre leur capital de côté pour une longue période (5 ans), d'accepter des pertes en capital temporaires et/ou potentielles et de tolérer la volatilité.

9. Profil de risque

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de cinq ans. Les risques auxquels l'investisseur est exposé via le Compartiment sont les suivants :

- Risque lié aux matières premières ;
- Risque lié à l'investissement dans des transactions dérivées de gré à gré ;
- Risque de gestion discrétionnaire ;
- Risque de liquidité ;
- Risque opérationnel ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque lié aux swaps de rendement total ;
- Risque de perte de capital ;
- Risque de taux d'intérêt ;
- Risque de change ;
- Risque de crédit ;
- Risque lié aux marchés émergents ;
- Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés ainsi que dans des instruments intégrant des dérivés ;
- Risque ESG ;
- Risque lié à la durabilité ;
- Risques spécifiques liés au calcul de l'indice ;
- Risques spécifiques liés à l'évaluation de l'indice et des actifs du Compartiment ;
- Risques spécifiques liés au calcul et à la substitution de l'indice.

10. Repère

Indice Goldman Sachs Metals (indice ABGSMETL)*.

Le Compartiment utilise l'indice de référence pour le calcul de la commission de performance et à des fins de comparaison des performances.

Le Compartiment est géré activement. Cela signifie que la société de gestion prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment ; cela peut inclure des décisions concernant la sélection des actifs et le niveau global d'exposition au marché.

La société de gestion n'est en aucun cas contrainte par l'indice de référence dans le positionnement et la composition de son portefeuille. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif.

L'indice de référence n'a pas vocation à être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

** Goldman Sachs International ("GSI"), utilisé avec autorisation. GSI AUTORISE L'UTILISATION DE L'INDICE GSI ET DES DONNEES CONNEXES "EN L'ETAT", NE DONNE AUCUNE GARANTIE A CET EGARD, NE GARANTIT PAS L'ADEQUATION, LA QUALITE, L'EXACTITUDE, L'OPPORTUNITE ET/OU L'EXHAUSTIVITE DE L'INDICE GSI OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE DANS L'INDICE GSI, ne garantit pas l'adéquation, la qualité, l'exactitude, l'actualité et/ou l'exhaustivité de l'indice gsi ou de toute donnée incluse, liée ou dérivée de celui-ci, n'assume aucune responsabilité liée à l'utilisation de ce qui précède et ne parraine, n'approuve ni ne recommande DNCA INVEST- RESSOURCES STRATEGIQUES ou tout autre produit ou service de la société de gestion.*

LES DONNEES DE TIERS SONT UTILISEES SOUS LICENCE COMME SOURCE D'INFORMATION POUR L'INDICE GOLDMAN SACHS DES METAUX. LE FOURNISSEUR TIERS N'A AUCUN AUTRE LIEN AVEC LES INDICES ET LES SERVICES DE GOLDMAN SACHS ET NE SPONSORISE, N'APPROUVE, NE RECOMMANDE NI NE PROMeut AUCUN INDICE OU SERVICE DE GOLDMAN SACHS. LE FOURNISSEUR TIERS N'A AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITE EN RAPPORT AVEC L'INDICE ET LES SERVICES GOLDMAN SACHS. LE FOURNISSEUR TIERS NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITE DES DONNEES DE MARCHÉ CONCÉDÉES SOUS LICENCE À GOLDMAN SACHS ET NE SERA PAS RESPONSABLE DES ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS QUI POURRAIENT S'Y TROUVER. IL N'Y A PAS DE TIERS BÉNÉFICIAIRES DES ACCORDS OU ARRANGEMENTS ENTRE LE FOURNISSEUR TIERS ET GOLDMAN SACHS.

Nom du produit : DNCA Invest - STRATEGIC RESOURCES
Identifiant de l'entité légale : 213800R4Q6XP2164SE27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
Oui	Non
☐ Il effectuera un minimum d'investissements durables avec un objectif environnemental : _____ %	☐ Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif d'être un investissement durable, il aura une proportion minimale d'investissements durables. _____ %
☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE
☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables à finalité sociale : %	☐ avec un objectif social
	☒ Il promeut les caractéristiques de l'E/S, mais n'effectuera pas d'investissements durables.



Quelles sont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'appuie sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Le Compartiment est principalement exposé au marché des matières premières par le biais d'instruments dérivés ; le Compartiment est également directement investi dans des obligations d'émetteurs publics.

DNCA Finance a créé une variante du modèle "Above and Beyond Analysis" ("ABA", l'outil propriétaire) spécialement conçu pour les matières premières, en se concentrant sur les caractéristiques environnementales, sociales et sociétales (voir ci-dessous).

Pour l'univers composé d'investissements directs (tels que des obligations ou équivalents, des instruments du marché monétaire) et d'investissements indirects (produits dérivés sur des indices financiers éligibles aux OPCVM composés de matières premières), le Compartiment est géré en tenant compte des principes de responsabilité et de durabilité. Ainsi, le processus d'investissement et l'exposition aux matières premières, aux obligations et aux instruments du marché monétaire qui en résultent tiennent compte de l'évaluation interne de la responsabilité des émetteurs et de leur profil de développement durable, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la Société de gestion, selon la méthode du " meilleur dans l'univers ". Il peut y avoir un biais sectoriel.

Pour les matières premières, dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- L'environnement :
 - Effets négatifs liés aux émissions de CO2 et/ou de GES,
 - Effets négatifs liés à la consommation d'eau,
 - Effets négatifs liés à l'utilisation des terres,
 - Possibilités de réduire les émissions de CO2 et de GES en facilitant les technologies de production d'électricité à faible teneur en carbone et les technologies de transport à faible teneur en carbone,
 - Possibilités actuelles et futures de recyclage des produits de base.
- Social et sociétal :
 - Effets négatifs liés aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales,
 - Effets négatifs liés aux conditions de travail,
 - Possibilités d'emploi.

Pour les émetteurs publics, la gestion du Compartiment s'appuie sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis), dans le cadre de la promotion des caractéristiques énumérées ci-dessus, le Compartiment prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : intensité en carbone et répartition de la consommation d'énergie.
- Social : respect des normes internationales (travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et torture).
- Gouvernance : Signataire de l'Accord de Paris, signataire de la convention des Nations unies sur la biodiversité, politique de sortie du charbon, accord de non-prolifération des armes nucléaires.
- Évaluation et couverture des risques ESG au niveau mondial.

Le Compartiment n'utilise pas d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG qu'il promeut.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'analyse extra-financière est appliquée à la fois (i) à l'investissement sous-jacent des instruments financiers dérivés liés aux matières premières, et (ii) aux titres obligataires ou équivalents et aux instruments du marché monétaire qui peuvent composer le portefeuille.

Matières premières : Pour l'univers exposé aux matières premières, l'approche extra-financière est basée sur un outil propriétaire utilisé pour la cartographie des effets négatifs et des opportunités environnementales, sociales et sociétales offertes par les matières premières. L'outil est alimenté par les recherches de DNCA et par des bases de données quantitatives et qualitatives externes, avec notamment les indicateurs suivants :

- L'analyse " Above and Beyond Analysis " (" ABA ", score de risque de responsabilité : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA (voir la partie " Stratégie d'investissement ") basé sur les risques de responsabilité et divisé en trois piliers : la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociétale ;
- Le score de transition vers une économie durable : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des matières premières aux secteurs participant à la transition énergétique et écologique (la transition durable). Ce score est basé sur les estimations de la répartition de la demande de matières premières liée à ces secteurs.
- La note de risque pays : la société de gestion complète la note de risque de responsabilité par une analyse du risque pays basée sur la ventilation de la production par pays pour chaque produit de base.
- L'élan ESG : pour chaque produit de base, cette analyse est basée sur la trajectoire de la demande, la trajectoire équilibrée de l'offre et de la demande et le flux d'informations.

Pour les émetteurs publics, les principaux indicateurs de durabilité utilisés par le Compartiment sont les suivants :

- L'analyse des risques ESG qui se compose de 4 piliers, notés de 0 à 10 :
 - Gouvernance : le pilier examine l'État de droit et le respect de la liberté, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie.
 - Environnement : ce pilier passe en revue l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.
 - Social : ce pilier passe en revue l'éducation et la formation, l'emploi et la santé.
 - Société : Conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, Inégalités.
- Infraction aux normes internationales qui est une approche binaire pour qualifier l'infraction : Travail des enfants, discrimination, liberté d'association, blanchiment d'argent, droits du travail, droits de l'homme, liberté de la presse et pratiques de torture.

- L'engagement dans les conventions internationales qui est une approche binaire pour identifier l'engagement dans les SDGs (UN Sustainable Development Goals), le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris, la Convention sur la biodiversité, la sortie du charbon, la capacité de production d'électricité à partir du charbon, le traité de non-prolifération des armes nucléaires et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Le profil climatique qui est une combinaison de l'évolution du mix énergétique, de l'intensité carbone et de la réserve d'énergie primaire.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?

Sans objet

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement l'intention de réaliser ne nuisent-ils pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le compartiment n'a pas l'intention de faire des investissements durables.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Non applicable

Comment les investissements durables sont-ils alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non applicable

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité relatifs aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.



Ce produit financier tient-il compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?



Oui, _____

Matières premières : Bien que les principaux impacts négatifs (PAI) ne soient pas directement applicables aux matières premières, le compartiment cherche à intégrer les impacts négatifs dans ses décisions d'investissement concernant les matières premières.

Pour les émetteurs publics, le Compartiment prend en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

L'analyse de l'impact négatif principal fait partie de l'évaluation du pays (voir ci-dessous).

- La société de gestion met en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. La politique vise d'abord à contrôler les contributions au changement climatique (intensité de CO2) et aux questions sociales (pays soumis à des violations sociales, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen de corruption).
- De plus amples informations sont disponibles dans le rapport annuel du Compartiment.



Non



Quelle est la stratégie d'investissement de ce produit financier ?

Le processus d'investissement s'articule autour de deux étapes successives décrites ci-dessous :

- Tout d'abord, l'univers d'investissement initial, qui comprend à la fois des instruments financiers exposés aux matières premières, des obligations et des instruments du marché monétaire, est soumis au processus extra-financier décrit ci-dessous, qui participe à la transition durable tout en cherchant à limiter les impacts négatifs (y compris en particulier les "Principaux impacts négatifs" et le principe "Ne pas nuire de manière significative"). Cette sélection implique l'exclusion des matières premières et des émetteurs qui ne respectent pas un score minimum de 2 sur notre score de risque de responsabilité "Above and Beyond" allant de 0 à 10, ou qui sont exposés à des controverses majeures.
- Ensuite, la sélection des matières premières et des émetteurs est basée sur une combinaison hybride d'analyse extra-financière et d'analyse fondamentale. Les scores extra-financiers décrits ci-dessous, l'analyse fondamentale et les indicateurs des marchés des risques tels que la volatilité, la duration, etc... seront utilisés pour dimensionner les positions. L'allocation du Compartiment sera le résultat de ce processus d'investissement en deux étapes. Les approches extra-financière et financière utilisées dans le cadre de ce processus en deux étapes sont décrites ci-dessous.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement sur la base de facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

L'analyse extra-financière est appliquée à la fois (i) à l'investissement sous-jacent des instruments financiers dérivés liés aux matières premières, et (ii) aux titres obligataires ou équivalents et aux instruments du marché monétaire qui peuvent composer le portefeuille.

Analyse financière supplémentaire sur les produits de base

Pour chaque matière première, la notation ABA, outil propriétaire de l'analyse ESG, est composée des éléments suivants :

- Note de risque de responsabilité (environnementale, sociale et sociétale) sur 10,
- Cote de risque du pays,
- Exposition sur les secteurs de la transition durable,
- L'élan ESG.

L'analyse ABA des risques de responsabilité se décompose en trois piliers et les critères suivants, tous notés sur 10 :

Responsabilité environnementale	Émissions de CO2 Consommation d'eau Consommation d'énergie Recyclage en fin de vie
Responsabilité sociale	Droits de l'homme fondamentaux Esclavage moderne et travail des enfants Liberté d'expression et d'association Traitement de l'égalité et de la discrimination
Responsabilité de la société	Corruption et éthique des affaires

L'analyse ABA du risque pays est basée sur l'analyse des émetteurs publics décrite ci-dessous qui vise à obtenir une note sur 10. La note globale de chaque pays a un impact direct sur la note de risque de responsabilité en fonction de la répartition géographique de la production de matières premières.

L'analyse ABA pour l'exposition à la transition durable examine la répartition des marchés finaux pour les produits de base analysés, les possibilités d'économies d'émissions de CO2 et les efforts de recyclage. La part des technologies de production d'énergie ou de mobilité à faible teneur en carbone dans ces marchés finaux, le recyclage effectif et potentiel, le CO2 économisé grâce au déplacement potentiel de l'énergie fossile vers des technologies d'énergie et de mobilité à faible teneur en carbone facilitées par ces matières premières permettront, si possible, de calculer une estimation de l'exposition au comptant et à terme de ces matières premières à la transition durable.

L'analyse ABA de la dynamique des matières premières ESG est basée sur les informations macroéconomiques et les perspectives résultant de l'analyse de l'offre et de la demande induites par le scénario de transition établi dans le cadre fixé par les scénarios mentionnés ci-dessus.

La combinaison de chaque notation implique une analyse extra-financière globale.

La note de risque de responsabilité sera utilisée pour exclure certaines matières premières de l'univers d'investissement, représentant au moins 20 %, (note inférieure à 2 sur 10) et peut également être utilisée pour dimensionner l'exposition du portefeuille.

L'analyse interne est basée sur des données factuelles publiées par les entreprises (bourses de matières premières et sociétés de ressources de base) et/ou les organisations (ONG, OCDE, OIT, ONU, organisations supranationales,...) qui peuvent être incomplètes ou inexactes, complétées par un dialogue permanent avec les responsables des entreprises et des organisations.

Les expositions aux produits de base non conformes à l'analyse extra-financière seront systématiquement compensées par une exposition cible de 0. Toutefois, des expositions résiduelles à ces produits de base peuvent apparaître, mais elles seront maintenues à un niveau minimal, la valeur absolue agrégée des valeurs notionnelles correspondantes étant inférieure à 2 %.

Analyse fondamentale des produits de base

L'approche fondamentale implique une analyse discrétionnaire détaillée et à long terme et des hypothèses comprenant : la pertinence économique d'une matière première, les déséquilibres prévus à moyen et long terme entre l'offre et la demande, les risques potentiels liés à l'offre, le rôle de la matière première dans les applications des nouvelles technologies, notamment pour faciliter la décarbonisation de l'économie, la part de la demande verte dans la consommation totale de la matière première, et l'intérêt économique de la matière première dans la constitution d'un portefeuille diversifié de matières premières.

Sur la base de ces critères, l'équipe de gestion établit une cartographie de son univers d'investissement. Cette cartographie est représentée distinctement par l'estimation d'un "score stratégique" (noté entre 0 et 10) basé sur une évaluation factuelle des critères susmentionnés mais aussi discrétionnaire (intégration des scénarios de l'équipe de gestion). Le score stratégique est un outil qui peut être utilisé par l'équipe pour étayer et aider à justifier ses préférences en matière de surpondération ou de sous-pondération de l'exposition à une matière première à long terme, par rapport à l'indice de référence. L'analyse à long terme est utile pour établir l'allocation stratégique au sein de l'univers d'investissement éligible.

L'approche fondamentale comprend également une analyse à court terme : la détermination d'un prix cible par produit, par rapport au consensus du marché, en tenant compte de certains paramètres techniques tels que les niveaux des stocks visibles et invisibles, la structure de la courbe, les différents flux de nouvelles, etc.

Généralement, un positionnement pro-risque ou risk-on : favoriser les perspectives de rendement en autorisant un budget de risque plus élevé et une corrélation moyenne plus forte.

L'approche fondamentale à court terme intègre en outre une analyse macroéconomique (descendante), incorporant les principaux moteurs de prix macroéconomiques (politiques monétaires et fiscales, cycle économique, indicateurs avancés et doux, ainsi que des indicateurs durs) afin d'évaluer si les perspectives macroéconomiques du Compartiment pour une période de 3 mois à 1 an tendent à

plus conservateurs ou plus optimistes par rapport au consensus. Cela permet de déterminer si l'environnement macroéconomique est favorable ou défavorable aux actifs cycliques et à risque. Dans les scénarios jugés favorables (risk-on), l'équipe de gestion peut choisir d'orienter le portefeuille vers des matières premières présentant un potentiel de réévaluation prometteur, en acceptant une volatilité accrue du portefeuille. En règle générale, une position "risk-on" ou "pro-risk" consiste à privilégier le potentiel de rendement par rapport au risque, en acceptant une allocation de risque plus élevée et une corrélation moyenne plus importante.

L'analyse fondamentale à court terme est utile pour établir l'allocation tactique, qui s'aligne sur l'allocation stratégique.

Cette analyse fondamentale de la demande intègre un scénario interne de transition vers une économie durable (basé sur l'Agence internationale de l'énergie, le Network for Greening the Financial System, le Panel international sur le changement climatique et l'Asia-Pacific Integrated Modeling-Computable General Equilibrium), et notamment le remplacement des énergies fossiles par des sources d'énergie alternatives. En cherchant à s'exposer aux marchés des matières premières, le Compartiment peut indirectement participer à la liquidité des marchés des matières premières et, par conséquent, viser à promouvoir les caractéristiques environnementales, sociales et sociétales sur ces marchés.

Analyse extra-financière pour les émetteurs publics :

En ce qui concerne les investissements dans des émetteurs publics, cette classe d'actifs fait l'objet d'une analyse extra-financière en quatre dimensions, à savoir

- Analyse des risques ESG, composée de 4 piliers, notés de 0 à 10 :
 - Gouvernance : le pilier examine l'État de droit et le respect de la liberté, la qualité et la transparence des institutions et du cadre réglementaire, le statut militaire et la défense, la démocratie.
 - Environnement : ce pilier passe en revue l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, la gestion des déchets et le recyclage.
 - Social : ce pilier passe en revue l'éducation et la formation, l'emploi et la santé.
 - Société : Conditions de vie, liberté et respect des droits fondamentaux, Inégalités.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisée pour sélectionner les investissements permettant d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Le Compartiment met en œuvre sa stratégie dans le cadre de deux types d'éléments contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de DNCA Finance, et les exclusions spécifiques à la stratégie.

Les exclusions s'appliquent à l'ensemble de DNCA Finance :

- Exclusion sur la base des infractions au Pacte mondial des Nations unies : après analyse et décision du directeur de la gestion, les entreprises sont inscrites par DNCA sur une liste des "pires délinquants" et exclues de tous les portefeuilles.
- Exclusion basée sur l'activité du secteur :
 - Exclusion des armes controversées
 - Exclusion des entreprises impliquées dans le charbon thermique et le pétrole et le gaz non conventionnels, selon le tableau ci-dessous.

Activités	Exclusion à partir de mars 2022	Émetteurs ayant leur siège social dans l'Union européenne ou dans l'EOCD		Émetteurs ayant leur siège social en dehors de l'EOCD	
		Exclusion à partir de décembre 2027	Exclusion de décembre 2030	Exclusion de décembre 2030	Exclusion à partir de décembre 2040
Production de charbon thermique	À partir de 10 % des recettes	À partir de 5 % des recettes	Sortie définitive (0% des revenus)	À partir de 5 % des recettes	Sortie définitive (0% des revenus)
Production d'électricité à partir du charbon	À partir de 10 % des recettes	À partir de 5 % des recettes	Sortie définitive (0% des revenus)	À partir de 5 % des recettes	Sortie définitive (0% des revenus)

Activités		Exclusion de décembre 2030	Exclusion à partir de décembre 2040	Exclusion de décembre 2030	Exclusion à partir de décembre 2040
Production de pétrole et de gaz non conventionnels	À partir de 10 % des recettes	À partir de 5 % des recettes	Sortie définitive (0% des revenus)	À partir de 5 % des recettes	Sortie définitive (0% des revenus)

Exclusions spécifiques à la stratégie suivie par le Compartiment :

Pour les émetteurs publics :

- Sont également exclus de l'univers d'investissement les émetteurs controversés ou en infraction grave avec au moins un des principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple, les droits de l'homme ou la lutte contre la corruption), sur la base de l'approche interne.
- En outre, une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en œuvre et est disponible sur le site web de la société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/lu/areas-of-expertise/sri>).

Pour les produits de base :

- Les produits de base liés à l'extraction et à l'exploitation du charbon, jugés incompatibles avec l'objectif de transition durable, sont exclus de l'univers, de même que les produits de base agricoles.
- Exclusion des matières premières dont le score de risque de responsabilité "Above and Beyond" est inférieur à 2 sur 10 (ce qui représente au moins 20 % de l'univers d'investissement).

Conformément à la section "stratégie d'investissement" décrite ci-dessus, les expositions aux matières premières non conformes à l'analyse extra-financière seront systématiquement compensées par une exposition cible de 0. Le résultat de l'approche extra-financière sera contraignant pour la société de gestion.

● **Quel est le taux minimum engagé pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

La réalisation de la stratégie extra-financière par le biais du score de risque de responsabilité, des controverses et de la politique d'exclusion sectorielle conduit par conséquent à réduire de 20 % l'univers d'investissement.

● **Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies ?**

N/A

Les pratiques de **bonne gouvernance** comprennent des structures de gestion saines, des relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.



L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **le chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises bénéficiaires des investissements
- **les dépenses d'investissement** (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- **les dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Quelle est l'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier ?

Le Compartiment a l'intention d'investir au moins 80 % de son portefeuille dans des " investissements présentant des caractéristiques environnementales et sociales ". La part restante de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) sera constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et/ou d'exposition et pour gérer la liquidité du portefeuille ou réduire tout risque financier spécifique.

